

Tipaza, le 24/03/2024

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH /231/2024

A

Monsieur Le Responsable de l'Entreprise

MOHAMMEDI MOUNCIF

OBJET: Mise en demeure N°02.

Entreprise: ETPHBMOHAMMEDI MOUNCIF.

Adresse coopérative N°13 CHENOUA W Tipaza.

Contrat a commande : N°19/2021/AT/DOT-TIPAZA.

Suite à votre absence injustifiée et l'abondement de chantier des travaux d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN cité 100 logts KHEMISTI VILLE ,cité 100 logts AIN TAGOURAIT et cité 100 logts BOUHAROUNE au niveau de CMP de BOUISMAIL sous ODS N92/2023 du 21/05/2023. , parce que chaque jour de retard supplémentaire a causé un préjudice considérable à notre société, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note afin de reprendre les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipasa